

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 19.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE : 100
Chèques Postaux Nantes 6.015



REBOISEMENTS : La Commission d'Agriculture du Sénat a approuvé une proposition de loi tendant à permettre aux communes de bénéficier du crédit agricole à long terme pour les boisements et reboisements.

APRES LES INONDATIONS DU MIDI : Une Confédération vient d'être constituée à Moissac, dans le but de secourir les agriculteurs sinistrés, leur répartir les produits et outillages immédiatement nécessaires aux besoins de leur exploitation, d'intervenir auprès des Pouvoirs publics en vue de la reconstitution intégrale des domaines inondés.

TOITURES EN CHAUME : Le Sénat vient d'adopter un amendement de M. Alfred Brard, tendant à porter à 200.000 francs le crédit pour venir en aide aux départements désireux de favoriser le remplacement des toitures en chaume par des toitures incombustibles. Ce crédit deviendra insuffisant lorsque tous les intéressés en connaîtront l'existence.

A RENNES : Rappelons que la Foire-Exposition se tiendra du 27 avril au 4 mai.

A ANGOULÊME aura lieu, du 24 au 28 avril, un grand Concours-Foire-Exposition, qui comprendra un concours de reproducteurs bovins.

RACE CRAONNAISE : Le grand concours spécial de la race porcine craonnaise se tiendra à Château-Gontier les 30 avril et 1^{er} mai.

DANS L'OISE, la Société des Agriculteurs, qui compte plus de 5.000 adhérents, au cours de deux réunions, vient d'exprimer ses principales revendications relatives au blé, à l'avoine, aux pommes de terre, au lin, aux produits laitiers, aux impôts et au délit de coalition. Si cette crise continue, beaucoup de débutants seront contraints d'abandonner leur exploitation.

DESTRUCTION DE LA CUSCUTE : M. Jagneaud, directeur des S. A. du Tarn, a obtenu des résultats remarquables avec un mélange de deux parties de sylvitine moule, une sulfate d'ammoniaque et une phosphate finement moulu, appliqué sur la rosée ou la gelée blanche. Au bout de trois jours la cuscute disparaît. Le sulfate d'ammoniaque pulvérisé, employé seul à la dose de 150 à 250 grammes par mètre carré, donne aussi de bons résultats.

Association Générale des Producteurs de Blé

MARCHE FRANÇAIS

La dernière semaine de février et la première semaine de mars avaient été nettement plus fermes. Le 8 mars, ce courant atteignait 138 fr. et l'avril 137 fr. 75, les prix en culture dans le rayon d'approvisionnement de Paris s'élevaient aux environs de 127-129.

La fin du mois de mars, sous l'influence du marché mondial incertain, du retard apporté à la discussion de la loi d'exportation, des avis divers sur les récoltes, etc... a été plus faible.

LA REFORME DE L'ADMISSION TEMPORAIRE

L'Association des Producteurs de blé, sur un sujet capital et qui préoccupe depuis bien longtemps les agriculteurs, vient de gagner une bataille importante, dont elle a le droit d'être fière.

La commission pour la réforme de l'admission temporaire s'est réunie depuis quinze jours, à plusieurs reprises, sous la présidence du Ministre de l'Economie Nationale, Meuniers et agriculteurs ont pu affronter leurs thèses ; ces derniers ont pu démontrer, preuves en mains, que le fonctionnement de l'admission temporaire reposait essentiellement sur la fraude. Ils ont fait valoir que si la minorité exportatrice en admission temporaire avait besoin de « facilités » et d'encouragements spéciaux pour vivre, les agriculteurs ne voulaient plus que ces « facilités » fussent prises sur leur dos et à leur détriment.

Après de longues et laborieuses discussions, dont nous résumerons les résultats dans un prochain rapport, des réformes profondes au régime actuel ont été décidées par la Commission.

Les types de farines admis à l'apurement seront complètement modifiés ; l'exportation de tous les produits panifiables tirés du blé mis en œuvre sera désormais obligatoire ; il sera interdit de compenser comme précédemment les farines panifiables qui restaient sur ce territoire par l'exportation de farines fourragères ou d'issues ; et ainsi sera bouchée la principale et la plus scandaleuse des fissures de l'admission temporaire. L'application intégrale de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} décembre — sans aucune « liberté d'emploi » des blés exotiques « compensés » par exportation de farines indigènes — a été reconnue nécessaire et conforme à la lettre et à l'esprit de la loi.

Enfin, un régime spécial a été élaboré pour régler, à l'exclusion du

trafic des acquits, la situation de la production des blés durs de l'Afrique du Nord liée à l'industrie de la semoulerie et des pâtes alimentaires.

Les décisions de la Commission vont faire l'objet de décrets, en préparation, et qui seront appliqués après un certain délai nécessaire à la réfection des types de farines et à la transition entre l'ancien et le nouveau régime. L.A.G.P.B. en surveillera l'application et notre rapport, qui documentera exactement les groupements agricoles sur ce que nous sommes en droit d'exiger, mettra à même les agriculteurs de nous aider à assurer cette application rigoureuse.

Cette réforme avait du reste été votée des novembre dernier par la Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure, sur la proposition de M. de Camiran.

Un Brin de Causette...



Not' président — Gaston Doumergue — a remporté un joli souvenir de ses visites à Nantes et St-Nazaire : c'étaient la première fois qu'il venait par chez nous et dame pour sûr, sans vantardise, not' pays par sa richesse, ses ressources, l'épâté... tout bon méridional qu'il est !

Les voyages forment la jeunesse ; ils instruisent même ceux qui ne sont plus jeunes, puisque le président a appris à connaître, à apprécier not' beau département si bêtement appelé : Loire-Inférieure. Pourquoi « Inférieure » j'vous le demande, quand tous nos produits font prime partout ?

Nos maraîchers lui ont présenté, à la Foire de Nantes, des asperges nouvelles, des fraises, des melons du pays. Pour un début d'avril — et point un poisson d'avril — ils peuvent en être fiers ! M. Doumergue, toujours aimable et souriant, s'est écrié : — Alors il n'y a donc plus de Midi, si vous produisez des primeurs pareilles !

Malheureusement, le Président était pressé : il a jeté un coup d'œil sur des corbeilles maussades de fleurs de chez nous et après la visite des différents stands, où industriels et commerçants rivalisèrent de zèle, il admira les beaux spécimens de not' bétail bovin. — Comment ! trois belles races bien acclimatées ! trois machines à lait, à beurre, à viande et à travail ! — Pour sûr mon Président ; tout ça réussit chez nous, chaque race a son p'tit coin.

Et les chevaux ? — Du haut de la danette de ce Verdun, en descendant la Loire, M. Doumergue a admiré nos riches prairies, de St-Etienne, Donges, Montoir, où l'on élève des chevaux de sang réputés aujourd'hui dans le monde entier. Il s'est tout fait s'expliquer.

Il y a eu comme de juste, en son honneur, de bonnes gueltonnades ; huîtres, langoustes, saumon de Loire, canetons, laitues et petits pois du pays, biscuits nantais, arrosés de Muscadet et d'autres bons vins ; mais le Président n'a point tout goûté et ne connaît point encore toutes les merveilles de chez nous !

D'abord il a raté not' Grand Concours des Vins et not' exposition d'Agriculture. Là, il aurait pu se faire une opinion du choix et de la variété de notre production. Un muscadet, un bon gros-plant, un gamay ou un herlignon : rien de tel pour égayer et reconforter son bonhomme ! Pour l'aviculture, l'exposition de Nantes vient à présent aussitôt après Paris et Lille : c'est dire que nos éleveurs en ont mis un coup ! Que dire de nos magnifiques poulets et canards nantais, goûtés par les plus fins gourmets, dont les débouchés sont chaque jour plus nombreux : ce sont point des canards enchaînés, ceux-là !

Et nos beurres, nos œufs, Monsieur le Président ? Nos carottes de Chantenay ou de Guérande, nos oignons, nos pommes de terre prime, nos tomates, nos petits pois, nos pommes à couteaux, nos poires, tous nos fruits, not' bon cidre, l'angélique de Châteaubriand, not' chanvre, not' beau blé, nos osiers, not' gibier si varié et réputé, nos moules et sardines du Croisic, ou d'ailleurs, nos aloses, nos coquillages, tous nos poissons de rivière, qui font le bonheur des chevaliers de la gaule : V'là de quoi faire loucher bon des gens des autres départements... même les méridionaux !

Sans parler de toutes nos industries si renommées, ni de not' belle manufacture de tabac qui a offert de jolis coffrets de cigares et cigarettes à M. Doumergue. Après ça il pourra faire changer le nom du département : La Loire Supérieure ou le pays de Cocagne !

MAITRE JEANNOT

Influence de l'Origine des Tubercules et de leur Sélection sur le Rendement de la Pomme de Terre

par P. LAVALLEE

L'influence de l'origine des tubercules et de la sélection dont ils ont été l'objet a une importance non moins grande sur l'économie de la culture de la pomme de terre que sur les autres plantes de grande culture, et, cependant, le cultivateur est loin de lui accorder la même attention qu'au blé ou qu'à un animal destiné à la reproduction. Lorsqu'il s'agit de la pomme de terre, il se contente d'une mauvaise récolte, il reconnaît bien la nécessité d'un renouvellement de semence, et quand arrive le moment de la plantation, c'est à un parent, à un voisin dont la récolte a été moins déprimée, qu'il s'adresse, à moins que ce ne soit au premier négociant venu. Rarement il se préoccupe de l'état de santé des tubercules destinés à la reproduction, aussi qu'obtient-il ? Rien de bon.

La semence nouvelle, comme celle qu'il avait récoltée, portait en elle les germes de maladies de dégénérescence et se trouvait ainsi en état d'impuissance plus ou moins marquée. On en déduit alors que le changement de semence ne procure aucun avantage, on continue à multiplier la pomme de terre avec des tubercules dégénérés ; on n'obtient que des récoltes défectueuses, d'où l'obligation d'en restreindre de plus en plus la culture pour éviter de grosses pertes.

MALADIES DE DEGENERESCENCE

En envisageant avec un peu d'attention le feuillage des pommes de terre ainsi cultivées, on constate qu'un grand nombre de touffes sont chétives, ont une structure ramassée, que les folioles opposées d'une même feuille s'inclinent l'une vers l'autre, qu'elles s'incurvent en forme de gouttière dont la cavité est tournée vers le ciel et bord desséchée, telles sont les signes caractéristiques de l'enroulement, maladie de dégénérescence des plus fréquentes.

Sur d'autres touffes, on remarque que les folioles sont plus petites que la normale, qu'elles sont rugueuses et leur bord ondulé, leur teinte au lieu d'être uniforme présente des parties claires alternant irrégulièrement avec des parties sombres, d'où le nom de mosaïque ou de frisolée donné à cette autre maladie.

La verticilliose est une troisième maladie de la dégénérescence, prenant beaucoup d'extension en an-

née sèche. On la reconnaît fin juin, début de juillet par des taches brun-noirâtre qui partent du bord de la feuille, qui se recroqueville ensuite. Les feuilles de la base sont les premières atteintes, puis successivement les feuilles supérieures, ce qui fait périr la plante prématurément.

Ces diverses maladies, dont la plus fréquente dans notre région est l'enroulement, ont un caractère commun : celui de se transmettre d'une touffe à l'autre et de se perpétuer par les tubercules récoltés. Ces tubercules ne se décomposent pas ; comme lorsqu'ils sont atteints par le mildew de la pomme de terre, ils sont apparemment sains, n'empêche que s'en servir pour la reproduction c'est aller à un échec certain.

Par suite de l'extrême sécheresse de l'été 1928, la pomme de terre n'ayant pu se développer normalement, les maladies de la dégénérescence que nous venons de citer s'étaient manifestées avec une grande intensité, il était donc indiqué de se procurer la semence dont on avait besoin au printemps dernier dans des régions à altitude élevée ou maritimes, où les funestes effets de l'extrême siccité du sol et de l'atmosphère ne s'étaient pas fait sentir avec la même intensité.

C'est à la Bretagne que nous avons demandé nos pommes de terre de semence. Là on trouve les variétés comme Industrie ou Jaune ronde et Institut de Beauvais convenant très bien comme pomme de terre de grande culture à notre région. Pour avoir une semence de tout premier choix, nous nous sommes adressés aux Syndicats des producteurs de semences de pomme de terre sélectionnées et contrôlées officiellement par le Centre d'expérimentation créé par l'Office agricole régional de l'Ouest, sous la direction de M. Dubois, professeur de botanique à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Rennes. Les certificats accompagnant les livraisons faisaient connaître que les tubercules provenaient de cultures ayant présenté moins de 1 % de plants atteints de maladies de dégénérescence.

Evidemment, ces tubercules de choix sont d'un prix plus élevé que ceux de seconde ou troisième catégorie ou que ceux que livre le commerce, ils sont cependant les plus économiques, étant donnée leur plus grande productivité.

Peu de temps après la levée, nous notions un départ plus rapide de la végétation dans la parcelle portant les plants bretons, en même temps qu'apparaissaient les maladies de dégénérescence dans la parcelle

RENDEMENTS OBTENUS

Comme c'est sur des résultats positifs qu'il faut tabler en agriculture, nous allons présenter ceux obtenus l'an dernier avec l'Institut de Beauvais, reproduite d'une part avec des tubercules provenant du Syndicat de sélection de Châteaubriand, de l'autre avec des tubercules des environs d'Angers, provenant d'une récolte considérée comme bonne malgré la sécheresse de l'année.

Dans les deux situations, nous avons fait usage de plants entiers de grosseur moyenne, de même poids (15 grammes) munis de très beaux germes. Ceux-ci avaient pris naissance au cours de la mise en germination des tubercules, dans un grenier bien éclairé, environ six semaines avant la plantation.

Toutes les opérations culturales ont été communes aux deux parcelles. Elles ont consisté en un ameublissement superficiel du terrain au début de décembre, en un labour profond pour enterrer le fumier, en un double scarifiage dans le sillon au mois pour incorporer les engrais minéraux, suivi d'un hersage et d'un léger roulage.

Comme fumure, nous avons employé environ 45.000 kilogrammes de bon fumier de ferme par hectare, 700 kilos de scories de déphosphoration et 500 kilos de potasse. Ce dernier est un engrais fabriqué industriellement d'après les procédés de G. Claude ; il contient 14 % d'azote à l'état ammoniacal et 20 % de potasse soluble, soit deux éléments dont la pomme de terre est surtout très avide, aussi l'emploi de plus en plus en l'incorporant au sol par le labour ou le scarifiage qui précède la plantation.

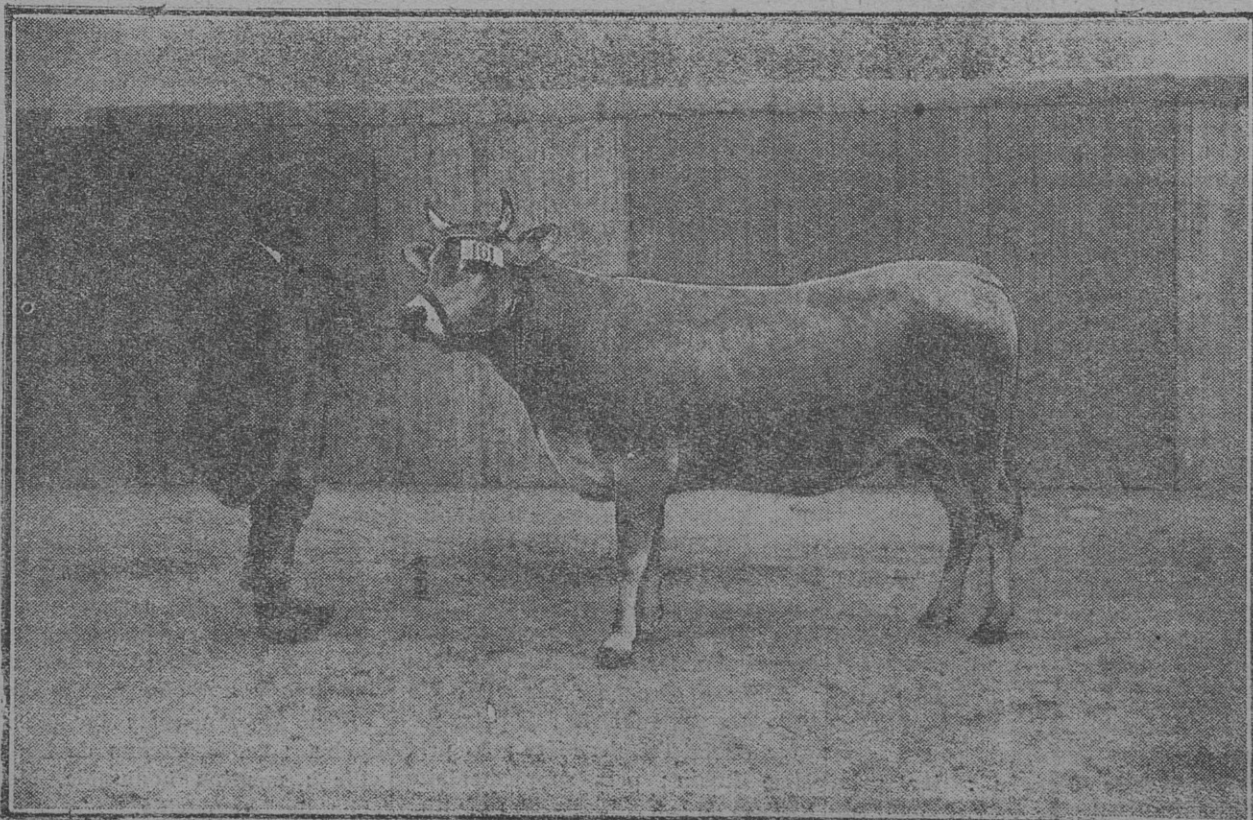
L'espacement entre les lignes fut de 0 m. 70, et sur les lignes les plants étaient distants les uns des autres de 0 m. 45, ce qui correspond à 31.746 touffes par hectare.

La plantation eut lieu à la tranche, le 8 avril, dans une véritable terre à pomme de terre.

Comme soins d'entretien, nous avons fait deux binages à la houe mécanique entre les lignes, un binage à la houe à main sur la ligne et un buttage.

Peu de temps après la levée, nous notions un départ plus rapide de la végétation dans la parcelle portant les plants bretons, en même temps qu'apparaissaient les maladies de dégénérescence dans la parcelle

La Race Nantaise au Concours



1. Vache nantaise, championne de la race, à M. Le Quen d'Entremeuse, Bellisle, Malville

Départemental de la Loire-Inférieure



2. Taureau nantais, champion de la race, à M. Alexandre Vallée, la Carterie, Couëron

plantée avec les tubercules provenant des environs d'Angers. Par la suite la végétation prit une ampleur remarquable dans la première parcelle, tandis que dans la seconde l'enroulement et la mosaïque étaient de plus en plus accusées.

A l'arrachage, qui eut lieu le 10 octobre, nous avons relaté les rendements à l'hectare suivants :

Avec les plants des environs de Château-lin 38.800 kilos
Avec les plants des environs d'Angers..... 21.100 kilos
Différence en faveur des premiers..... 17.700 kilos

Le rendement de 21.100 kilos de tubercules à l'hectare obtenu avec les plants provenant des environs d'Angers peut paraître satisfaisant, mais il est plus de même lorsqu'on le compare à celui des plants d'origine bretonne, dont la production atteint 38.800 kilos de tubercules sains, susceptibles de faire une très bonne semence cette année.

Ce rapprochement suffit pour faire ressortir toute l'importance qu'on doit attacher aux tubercules destinés à la reproduction de la pomme de terre et nous dispensent de tout commentaire.

LAVALLEE,
Ingénieur agronome,
Directeur de la Ferme expérimentale
d'Avrillé (Maine-et-Loire).

La Protection des Cultures contre les ravages des Lapins de Garenne

Le Parlement vient d'adopter un projet de loi relatif à la protection des cultures contre les ravages des lapins de garenne.

On sait combien ces animaux sont nuisibles aux récoltes. De jour en jour, les plaintes se font plus nombreuses à ce sujet.

En vue de lutter contre ce redoutable fléau, le législateur, s'inspirant des leçons de l'expérience, vient d'édicter trois dispositions : la première tendant à organiser directement des mesures plus sévères de destruction de ces animaux ; les deux autres ayant pour but de permettre aux agriculteurs lésés d'obtenir plus facilement réparation du préjudice subi.

Jusqu'à présent, les autorisations de destruction délivrées par les Préfets, ne conféraient le droit de tuer ou de capturer les lapins que sur les terres des plaignants et ne donnaient pas la possibilité d'agir sur les détenteurs du droit de chasse, qui négligeaient de faire ces destructions.

Désormais, en vertu de la loi nouvelle, les dispositions de l'arrêté du 19 pluviôse, An V, concernant la destruction des animaux nuisibles, sont applicables aux lapins de garenne, sous les réserves suivantes :

Le Préfet a dorénavant le droit d'ordonner des mesures de destruction des lapins dans les départements ou parties de départements, dans lesquels ce gibier est déclaré gravement nuisible, en raison de sa surabondance.

Mais il ne dépend pas que le Préfet seul d'apprécier si cet animal a un caractère nuisible ou non. L'arrêté préfectoral doit être pris après délibération du Conseil général et sur avis d'une Commission spéciale de six membres, dont le Préfet, président, le Conservateur des Eaux et Forêts, le directeur départemental des Services agricoles, le président de la Chambre d'Agriculture départementale et deux représentants des chasseurs du département.

Cependant, ces battues et autres modes de destruction, ne pourront être exécutés sur les héritages particuliers, que si les propriétaires de ces fonds ou les détenteurs du droit de chasse, mis en demeure par lettre recommandée, d'effectuer ces battues et ces mesures de destruction, ne se conforment pas à ces prescriptions dans le délai qui leur a été imparti.

La moitié des lapins tirés au cours de ces mesures de destruction, sera prélevée en faveur de l'hospice, ou à défaut, du Bureau de Bienfaisance de la commune.

Le second article du projet adopté est relatif à la réparation du préjudice causé par les lapins. Cet article 2 remplace la procédure de droit commun devant le juge de paix, par une procédure plus expéditive et moins coûteuse.

Au cours des débats au Sénat, M. Gaston Menier a fait ressortir les moyens de procédure qu'un propriétaire, dont les lapins sont venus envahir les terrains des plaignants. On leur demande de venir devant le juge de paix. Le propriétaire ainsi appelé, fait la sourde oreille et commence par faire défaut. S'il est obligé de se présenter et si l'expertise conclut à un chiffre trop important, il



Culture du Groseillier

La culture rationnelle de cet excellent arbuste n'est pas assez connue. Celui qui dans ces dernières années lui a fait faire le plus de progrès est M. Vercier, professeur spécial d'horticulture, depuis des années dans une région où cet arbuste est cultivé en grand, s'est attaché à perfectionner la méthode de culture et est arrivé au succès le plus complet en comprenant, si je puis dire, l'anatomie de l'arbuste et la façon de le traiter pour le faire se régénérer automatiquement pendant de longues années, au lieu d'être obligé d'avoir recours après quelques années de culture, d'après l'ancienne méthode, à de coûteuses et nouvelles replantations.

RACES

Il y a trois sortes de groseilliers : le groseillier à grappes, que nous appelons castillier ici, les uns donnant des fruits blancs, les autres des fruits rouges ; le groseillier noir, ou cassis, et enfin le groseillier épineux dit « à maquereaux », dont le sur-nom vient de ce qu'on prépare parfois ce poisson avec une sauce aux groseilliers encore vertes. Les climats tempérés conviennent à cet arbuste ; en Angleterre on le cultive beaucoup ; pour s'en convaincre, il suffit de lire les noms des variétés, surtout dans la race épineuse, sur les catalogues, où l'on voit la plupart des noms en anglais. Un sol argilo-siliceux, argilo-calcaire, ou une bonne terre franche leur convient.

Dans les jardins, on pourra espacer les pieds de 1 m. sur 1 m. 20. En grande culture, on laisse 1 m. 20 sur 1 m. 50, pour pouvoir faire les travaux avec la houe à cheval. Les groseilliers supportent de plus le voisinage de grands arbres dans les vergers.

Après trois ans de plantation, la récolte commence à devenir intéressante. Les cultures restent, avec de bons soins, au moins vingt-cinq ans en plein rapport. En Côte-d'Or existent des cultures âgées de cinquante ans, et donnant encore un bon rendement. On multiplie les races de cassis de boutures, de marcottes en cepée, et d'éclats. On peut aussi greffer en écusson sur groseilliers jeunes élevés sur tige, au point de vue décoratif.

FORMATION DES TOUFFES

La touffe est l'unique forme à conseiller pour les cultures de rapport. On plante pour la former, soit deux boutures jumelles par emplacement, soit un jeune pied enraciné. On en coupe les branches existantes assez ras, à deux yeux, pour obtenir dans le courant de l'année plusieurs pousses. Un an plus tard, la taille consistera à tailler assez court, à trois yeux les pousses extrêmes et à 0 m. 15 au-dessus du sol les rameaux souterrains qui au-

raient pu surgir de la souche, et qui donneront les meilleurs éléments de rajeunissement de la touffe. A la suite de cette taille, on voit pousser, sur les pousses de deuxième génération (celles taillées à trois yeux) de nouveaux rameaux qui seront taillés eux-mêmes à trois ou quatre yeux. Sur la tige souterraine on gardera deux ou trois rameaux qu'on taillera à quatre yeux. S'il pousse sous terre de nouveaux gourmands simples, on les taillera à 0 m. 15 de haut. Les ramilles courtes avec bouquets de fleurs sur les branches charpentières seront laissées intactes. La souche sera alors formée. Elle se garnira chaque année, pendant trois ou quatre ans encore. La taille annuelle sera plutôt une sorte d'élagage, et comprendra : la suppression des branches intérieures, pour procurer à la touffe air et lumière ; la suppression d'une ou deux grosses branches anciennes pour rajeunissement ; la taille à quatre yeux des pousses fertiles de vigueur moyenne ; la taille à 0 m. 15 d'un gourmand et la suppression des autres.

Pour garnir les murs en espalier à l'ouest et au nord (et dans ce dernier cas on est souvent embarrassé quel arbuste fruitier planter) on pourra adopter la palmette en U simple, rapide, vite formée. Un jeune pied sera rabattu en mai sur deux yeux latéraux, il naît deux bourgeons qui s'allongent et que l'on coupe sur une forme d'osier, comme pour les U de poiriers, pommiers. Les branches verticales, l'hiver venu, sont rabattues de moitié. Chaque année, on allonge les deux bras verticaux, et les ramilles, coursonnes et brindilles à fleurs se forment sur les branches charpentières ainsi établies.

Dans cet arbuste, pour en bien saisir la taille, il faut se souvenir que le fruit apparaît toujours sur les rameaux et les bouquets nés l'année précédente. Les pousses de l'année, verticales, seront taillées parfois vers le tiers supérieur sur prolongement. Les coursonnes à bois très vigoureuses seront taillées à un centimètre ou sur talon ; les brindilles courtes et grêles, par contre, seront laissées intactes. L'année suivante, même taille du nouveau prolongement, les brindilles de l'année précédente émettront vers leurs bases des bouquets, au sommet une pousse ; rabattre cette pousse sur les bouquets floraux les brindilles courtes ne portant que des bouquets seront gardées intactes. Le rameau à bois taillé court l'année précédente aura le plus souvent donné un bouquet et une brindille, on rabattra sur le bouquet. Les vieilles coursonnes qui s'allongent démesurément seront rabattues à leur base pour rapprocher et rajeunir. Telle est la méthode Vercier, la meilleure.

G. DURIVAUD,
Ingénieur horticoles,
Directeur du Jardin des Plantes

fait appel et il en a le droit, puisque la compétence du Juge de Paix se trouve dépassée ; d'où de nouveaux retards à la solution du litige.

Cette procédure plus rapide et moins coûteuse, instituée par l'article 2 de la loi nouvelle, peut se résumer comme suit : « Le réclamant qui se plaint des dégâts causés par les lapins sur les terres qu'il exploite, doit adresser une requête au Juge de Paix, faisant connaître l'objet de sa demande.

Au reçu de cette requête, les parties sont convoquées, par lettre recommandée, à comparaître dans la huitaine, devant le Juge de Paix.

A défaut d'accord devant le juge, celui-ci nomme un ou plusieurs experts, lesquels ont un délai de huit jours pour commencer leurs opérations ou faire connaître au juge leurs refus d'accepter la mission qui leur est confiée.

En cas de refus des experts (et le défaut de réponse est assimilé à un refus), les parties seront convoquées une seconde fois devant le Juge de Paix dans un nouveau délai de huit jours, pour la nomination d'un autre expert.

Dans les trois jours de la lettre les désignant, les experts convoqueront les parties sur les lieux litigieux. Après clôture de l'expertise, ils transmettent, dans les trois jours, par lettre recommandée, leur rapport au Juge de Paix.

Celui-ci avisera les parties de se trouver à l'audience qui suivra le délai de huitaine, pour, après avoir fourni leurs observations, entendre le jugement définitif.

Ce jugement sera notifié aux parties par lettre recommandée, dans le délai de trois jours.

En cas de défaut, l'opposition devra être formée dans un nouveau délai de trois jours. S'il y a appel, il devra être interjeté dans les dix jours de la notification du jugement.

L'article 3 de la loi refuse toutes les clauses insérées dans les baux passés après la promulgation de la loi et aux termes desquelles les détenteurs du droit de chasse dans les bois situés au voisinage des terres louées ne sont pas responsables des dégâts causés aux cultures par les lapins de garenne, vivant dans leurs bois. Cette clause se trouve insérée, malheureusement pour les agriculteurs, dans un grand nombre de baux en cours ; elle doit, dans ce cas, être respectée.

Un décret doit d'ailleurs régler les conditions d'application de la loi en question.

L. CROUZATIER.



— Il me semble que puisqu'on donne des indemnités aux inondés du Midi, nous pourrions en réclamer comme victimes de la sécheresse de l'été dernier.

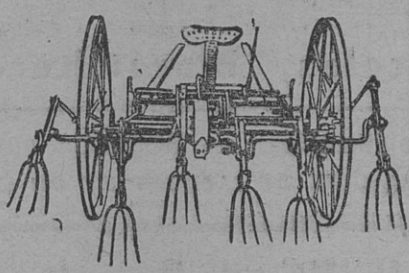
Machines Agricoles



Faneuses

Type renforcé, avec embrayage perfectionné et pédale de relevage breveté. 6 fourches de 4 doigts, modèle 1930, supérieur à tous les modèles fabriqués à ce jour, se recommandant pour sa solidité, son bon travail et sa douceur de traction.

Le conducteur, par simple pression du pied, relève instantanément les fourches.



TYPE RENFORCE :

Prix..... 1.200 francs.
Machine vendue avec garantie, livrée franco toute gare.
Remise à nos Adhérents
Autres marques depuis 1.080 fr. et Faneuses Rotatives à 6 rangs de dents. Largeur 2 m. 15, 1.870 francs franco.
Tous modèles. Nous consulter.

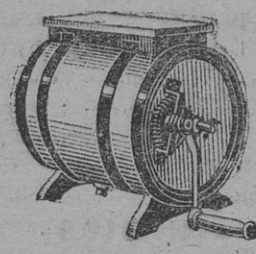
Ronces galvanisées

A 2 picots	A 4 picots
N° 10..... 13 50	N° 10..... 13 50
11..... 15 50	11..... 15 50
12..... 17 75	12..... 25 50 les 100 m.
13..... 20	13..... 28
14..... 23 50	14..... 31 50

Prix sauf variations. Départ Nantes. Remise à nos adhérents.

Barattes

BARATTES FIXES à double vitesse, tonneau chêne premier choix. Fabrication soignée, marche garantie. Modèle visible au Syndicat.



10 litres, 175 fr. ; 20 litres, 185 fr. ;
30 litres, 200 fr. ; 40 litres, 230 fr. ;
50 litres, 245 fr. ; 60 litres, 270 fr. ;
80 litres, 320 fr. ; 100 litres, 350 fr.

Prix départ usine. — Remise aux adhérents.

Barattes CULBUTANTES

demande depuis 395 fr. départ.

Remise aux adhérents.

Fils galvanisés pour vignes

En bottes irrégulières, les 100 kilos.

N° 14..... 217 fr.
N° 15..... 214 »
N° 16..... 209 »

En bottes réglées à 5 kilos. Majoration de 5 francs aux 100 kilos.

Départ Nantes. Remise à nos adhérents.

Les Rétro-Force

Nouveaux instruments agricoles permettant d'effectuer à bras, rapidement et sans fatigue, toutes les opérations culturales (binages, sarclages, buttages, petits labours, etc...) Instruments ayant obtenu de nombreuses récompenses. Indispensables pour petite et grande culture, jardiniers, maraichers, pépiniéristes et vignerons.

La composition des pièces varie suivant le genre de travaux à exécuter.



PRIX DES APPAREILS COMPLETS

Pour betteraves et plantes sarclées en grande culture..... 311 »

Pour vignerons : pépiniéristes..... 343 »

Pour maraichers ou amateurs..... 475 »

Pour grande culture maraichère..... 684 »

Prix départ lieu de fabrication Saint-Nazaire.

Panier pour emballage en plus.

Nous consulter pour conditions et autres combinaisons de ces appareils.

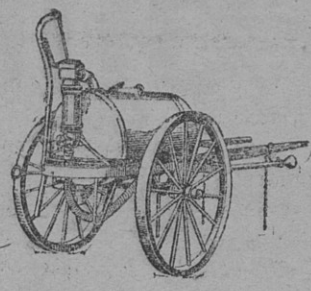
Modèle visible au Syndicat.

Sécateurs

Excellents modèles. Prix : 15 fr.

En vente au Syndicat, à Nantes.

Tonnes à Eau



ou à purin ; voie normale ; crochets d'attelage au bout des limons. En tôle d'acier de 3 mm, fonds emboutis, robinet droit ou coudé, au choix. Roues fer de 1 m. 20 à double bandage. Construction irréprochable.

Prix du Tonneau sans pompe			
N°	Contenance en litres	Poids	Remise
1	500	1.350 fr.	1.475 fr.
2	600	1.400 —	1.550 —
3	800	1.600 —	1.775 —
4	1.000	1.675 —	1.875 —

Remise à nos adhérents. Port remboursé sur facture.

Autre modèle sur demande.

Avec pompe « Simplex », 3.000 litres à l'heure, sans clapets, corps en cuivre, regard pour visite instantanée, 2 m. 50 tuyau caoutchouc et 1 m. 50 tube d'aspiration avec crépine : 600 fr. en supplément. Ou pompe « Rhône » en tôle galvanisée : 430 fr. en supplément.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE

VOS MACHINES AGRICOLES

— NOUS CONSULTER —

Palmarès du Concours d'Aviculture

Nous avons dit le gros succès remporté, à la Foire Commerciale, par l'Exposition avicole, organisée sous les auspices de la Société d'Aviculture de la Loire-Inférieure. Voici le palmarès :

POULES

RACES FRANÇAISES

CONCOURS DE PARQUETS. — Bresse noire : 1er prix (prix d'honneur), M. Desmarest ; 2e prix, M. Rimbert ; 3e prix, M. Berthier-Janvais ; 4e prix, M. Duchesne.

Bresse blanche : 1er prix, Mme Pineau ; 2e prix, M. Dahl ; 3e prix, M. Dahl.

Bresse bleue : 1er prix, M. J. Caudin.

Bresse grise : 1er prix, Mme Pineau ; mention très honorable, M. Grésillon.

Houdan : 1er prix, M. Chaignon. Faverolles : 1er prix, Mme Robin ; 2e prix, Mlle Petitjeu.

Gâtinaise : 1er prix, Mme Sporek ; 2e prix, Mme de Remusson.

La Flèche : 1er prix, M. Toutain. Nantaise : 1er prix, Mme Joyau ; 2e prix, Mme Le Bail.

Race normande : 1er prix, M. Manoir de l'Aulnaie ; 2e prix, Manoir de l'Aulnaie.

CONCOURS PAR UNITES. — Coqs. — Faverolles : 1er prix, Mme Robin ; mention très honorable, Mme Robin.

Bresse noire : 1er prix, M. Desmarest ; 2e prix, M. Desmarest ; 3e prix, M. Berthier-Janvais ; 4e prix, M. Berthier-Janvais.

Bresse blanche : 1er prix, M. Dahl ; 2e prix, Mme Pineau.

Bresse grise : 1er prix, M. Grésillon ; 2e prix, Mme Pineau.

Gâtinaise : 1er prix, Mme de Remusson.

Gournay : 2e prix, Mme Pineau. La Flèche : 1er prix, M. Toutain.

Combatant du Nord : 1er prix, M. Biès Gilbert.

RACES ETRANGERES

CONCOURS DE PARQUETS. — Cochinchinois : 1er prix (prix d'honneur), M. Darison.

Brahma : 2e prix, Mme Le Bail. Orpington fauve : 1er prix, M. Buchet ; 2e prix, Mme Seignerin ; 3e prix, M. Hualut ; prix supplémen-

taire, Mme Sporek ; mention très honorable, comtesse Armand.

Australorp : 1er prix, Rex, Elevage des Manges.

Sussex herminée : 1er prix, M. Rousseau ; 2e prix, Mme Le Bail ; mention très honorable, Mme Sporek.

Rhode Island (crête simple) : 2e prix, Mlle Mercier ; 3e prix, Elevage de l'Ermitage ; mention très honorable, Mme Duchesne ; mention très honorable, Mme Le Bail.

Plymouth Rock : 3e prix, Mme Le Bail.

Wyandotte blanche : 1er prix, M. Bory Jean ; 1er prix, Manoir de l'Aulnaie ; 2e prix, Mme Guillard ; 3e prix, Mme Joyau ; prix supplémentaire, Mme Decroq ; mention très honorable, Mme Guillard ; mention très honorable, Mme Le Bail ; mention très honorable, Mme Yon.

Grand Combattant : 2e prix, Mme Duchesne.

Minorque : mention très honorable, M. Varin.

Andalouse : mention très honorable, Mme Seignerin.

Ancône : 1er prix, M. Haloche.

Leghorn blanche : 1er prix, Mme Robin ; 2e prix, Elevage de Bel-Air ; 3e prix, Mlle Petitjeu ; 4e prix, Mme Duchesne ; prix supplémentaire, Mme Decroq ; prix supplémentaire, Elevage des Bretonnières.

Leghorn dorée : 1er prix, Mme Guy René ; 2e prix, M. Debonne.

Braekels argentée : 1er prix, Mme Robin.

Hambourg pailletée : 2e prix, Mme Pineau ; prix supplémentaire, M. Brossaud.

Hambourg dorée : 3e prix, M. Warret.

Nègre soie : 1er prix, M. Vigreux ; 2e prix, M. Vigreux.

CONCOURS PAR UNITES. — Coqs. — Cochinchinois : 1er prix, M. Darison ; 2e prix, M. Darison ; prix supplémentaire, M. Darison.

Brahma herminée : 1er prix, M. Biès ; 2e prix, M. Biès.

Langsham blanc et noir : 1er prix, Mme Barton ; 2e prix, Mme Barton.

Orpington noir : 3e prix, M. Biès.

mention très honorable, M. Pellerin ; mention très honorable, M. Pellerin.

Plymouth Rock : mention très honorable, Mme Seignerin.

Combattant indien : 1er prix, M. de la Pinsonnais ; 2e prix, M. Yon ; prix supplémentaire, Mme Barton.

Andalouse : mention très honorable, Mme Pineau.

Leghorn blanche : 1er prix (prix d'honneur), M. Tesse René ; 2e prix, M. Tesse René ; 3e prix, M. Tesse René ; 4e prix, Rex, Elevage des Manges ; prix supplémentaire, Elevage de la Trémisnière ; prix supplémentaire, Elevage de Bel-Air ; mention très honorable, Mme Robin.

Leghorn noire : 3e prix, Mme Robin.

Leghorn dorée : 2e prix, M. Debonne ; mention très honorable, Mme Guy René.

Gâtinaise d'Anjou : 2e prix, Rex, Elevage des Manges.

Braekels argentée : 3e prix, Mme Robin.

Nègre soie : 2e prix, M. Agaisse.

Coucou d'Isèghem : mention très honorable, Rex, Elevage des Manges.

Poules. — Cochinchinois : 1er prix, M. Darison ; 2e prix, M. Darison ; mention très honorable, M. Darison.

Langsham blanc et noir : 2e prix, Mme Barton ; 3e prix, Mme Barton.

Coucou de Malines : 2e prix, M. Delorme ; mention très honorable, M. Delorme.

Orpington fauve : 3e prix, M. Buchet.

Orpington blanc : 2e prix, M. Hualut.

Australorp : 1er prix, Rex, Elevage des Manges.

Sussex herminée : 3e prix, Mme Baudelocque.

Sussex Speckled : 1er prix, comte de l'Escale ; 2e prix, Comte de l'Escale.

Rhode-Island (crête simple) : 2e prix, Mlle Mercier ; mention très honorable, Mlle Mercier ; mention honorable, Elevage de l'Ermitage.

Leghorn noire : 2e prix, Mme Robin.

Gâtinaise d'Anjou : 2e prix, Rex, Elevage des Manges.

Braekels argentée : 2e prix, Rex, Elevage des Manges.

Padoue dorée : mention honorable ; Mme Seignerin ; mention honorable, Mme Seignerin.

Padoue chamoyée : 3e prix, Mme Seignerin ; mention très honorable, Mme Seignerin.

Hambourg pailletée : 1er prix, Mme Seignerin ; 2e prix, Mme Pineau ; mention très honorable, M. Brossaud.

Braekels argentée : 3e prix, Mme Robin ; mention très honorable, Mme Robin.

Nègre soie : 1er prix, M. Agaisse ; 2e prix, M. Caronnet.

Coucou d'Isèghem : mention très honorable, Rex, Elevage des Manges.

RACES NAINES

MARCHE DE LA VILLETTE

Du lundi 14 Avril 1930

ANIMAUX	Amén.	Invend.	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs	2.891	470	10 90	9 70	8 30	11 60	6 34	5 34	4 15	7 49
Vaches	1.416	85	10 90	9 60	8 10	11 70	6 54	5 28	4 05	7 48
Taureaux	480	20	9 30	8 90	8 20	9 80	5 38	4 91	4 10	6 05
Veaux	3.086	326	16 10	13 70	10 80	17 60	9 66	7 71	5 94	11 26
Moutons	12.330	19 40	15 30	13 30	20 30	9 70	7 19	5 85	10 45	
Porcs	2.156	13 56	12 86	10	13 86	9 50	9	7	9 70	

miens ; mention très honorable, M. Chaumel.

Fauve de Bourgogne ; mention très honorable, M. Yon.

Argenté crème : 2e prix, Mlle Mercier.

Chinchilla : 1er prix, Mlle Mercier ; 2e M. Yon.

Angora blanc : 1er prix (prix d'honneur). Prix du Président de la République ; Mlle Logereau-Demangeat ; 3e prix, M. Mérand ; mention honorable, M. Pagot.

Angora, autres couleurs : 1er prix, M. Ducrotot (bleu) ; mention très honorable, M. Ducrotot (noir) ; mention honorable, M. Ducrotot (havane).

Castorrex : 1er prix, Elevage de Bel-Air ; 2e, M. Haran-Dron ; mention très honorable, Mme Pineau.

UNITES MALES. — Géant des Flandres, gris-lévure (adulte) : 1er prix, Mme Leroy ; 2e, Mme Leroy.

Géant des Flandres, blanc (jeunes) : 2e prix, Rex, Elevage des Manges ; mention très honorable, M. Richardeau ; mention très honorable, M. Morisseau.

Géant des Flandres, blanc (adulte) : 1er prix, Rex, Elevage des Manges ; 3e, M. Morisseau.

Fauve de Bourgogne : 1er prix, Rex, Elevage des Manges.

Bélier français blanc : 1er prix, M. Zrogenski.

Argenté de Champagne : 1er prix, M. Haloche.

Blanc du Bouscat : 1er prix, Rex, Elevage des Manges ; mention très honorable, M. Pichon de Longueville.

Blanc de Vendée : 1er prix, M. Rosenfelder ; 2e, Mme Robin.

Blanc de Vienne : 1er prix, M. Pagot.

Angora blanc : 1er prix, Mlle Logereau-Demangeat ; 2e, Rex, Elevage des Manges ; 3e, Mlle Logereau-Demangeat ; 4e, Mme Le Gouffé ; prix supplémentaire, Mme Jacqueson ; mention très honorable, M. Mérand ; mention honorable, M. Mérand.

Angora blanc (jeunes) : 1er prix, Mlle Logereau-Demangeat ; 2e prix, Mlle Logereau-Demangeat ; 3e prix, Mlle Logereau-Demangeat ; mention très honorable, M. Mérand ; mention honorable, Mlle Logereau-Demangeat.

Angora, autres couleurs : mention honorable, Mme Baudelocque.

Argenté anglais crème : 1er prix, Mlle de Villauray ; mention très honorable, Mlle de Villauray.

Argenté bleu : 1er prix, M. de la Puisonnais.

Havane : 1er prix, Mlle Cadart ; 2e prix, Mlle Cadart.

Chinchilla : 1er prix, Mme Binet ; 2e, Mme Mourcq ; 3e, M. Musset ; mention très honorable, Mme Robin ; mention très honorable, Mlle Mercier.

Noir et fen : 1er prix, Mlle Cadart.

Polonais : 1er prix, M. Silly.

Alaska : 1er prix, Mme Sporek.

Zibeline : 1er prix, Mme Jacqueson ; 2e, Mme Pineau ; prix supplémentaire, M. Cabrol.

Castorrex : 1er prix, Rex, Elevage des Manges ; 2e, Elevage de Bel-Air ; 3e, M. Esprangle ; 4e, M. de la Motte ; prix supplémentaire, Mme Pineau ; mention très honorable, Mlle Mercier ; mention très honorable, Mlle Mercier ; mention très ho-

norable, Rex, Elevage des Manges ; mention honorable, M. Tisseau.

Hermine Rex : 1er prix, Rex, Elevage des Manges.

Blanc Rex : 2e prix, Rex, Elevage des Manges.

Chinchilla Rex : mention très honorable, Mme Mourcq.

Bleu Rex : 2e prix, Rex, Elevage des Manges.

Noir Rex : 1er prix, Rex, Elevage des Manges ; mention honorable, Elevage Rex, Touraine.

OIES

PARQUETS. — Oies de Toulouse : mention très honorable, comtesse Armand.

Oies d'embryon : 3e prix, M. Haualt.

Oies de Romagne : 1er prix, comtesse Armand.

UNITES MALES. — Oie blanche du Poitou : 1er prix, Mme Binet.

Oie de Gâtine : 2e prix, M. Pasquier.

Oie frisée du Danube : mention très honorable, M. Agaisse ; mention très honorable, M. Déan de Saint-Martin.

Oie d'Égypte : 2e prix, M. Pasquier.

UNITES FEMELLES. — Oie frisée du Danube : mention très honorable, M. Déan de Saint-Martin.

Oie d'Égypte : 2e prix, M. Pasquier.

PINTADES

PARQUETS. — Blanches : 2e prix, Mme de Remuson.

Grises : 1er prix (prix d'honneur) : Mme Leduc ; 2e prix, Mme Leduc ; 3e, M. Agaisse ; prix supplémentaire, comtesse Armand.

INDIVIDUELS MALES. — Grises : 1er prix (prix d'honneur) : Mme Leduc ; 2e, M. Agaisse.

INDIVIDUELS FEMELLES. — Grises : 1er prix, M. Agaisse ; 2e, Mme Leduc.

CANARDS

PARQUETS. — Rouen : mention très honorable, Mme Le Bail.

Pekin : 3e prix, M. Bory.

Coeur indien blanc : 1er prix, Mme Leduc ; 2e, Mme Leduc ; 3e, Mme Sporek.

Kaki-Campbell : 2e prix, Elevage des Bretonnières.

Barbarie : 1er prix, M. Roger ; 2e, M. de Frémond ; 3e, Mme Le Bail.

Barbarie gris cendré : 1er prix, M. de la Puisonnais ; 2e, M. de la Puisonnais.

Nantais : prix d'honneur, M. Grollier.

INDIVIDUELS MALES. — Coeur indien blanc : 1er prix, Elevage de la Trémisnière.

Coeur indien fauve : 1er prix, M. Chêne-Durand.

Orpington : 1er prix, Elevage de la Trémisnière.

Kaki Campbell : 2e prix, Mme Sporek.

Nantais : 2e prix, M. Grollier.

INDIVIDUELS FEMELLES. — Coeur indien blanc : 2e prix, Elevage de la Trémisnière.

Coeur indien fauve : prix d'honneur : M. Chêne-Durand ; 2e, M. Chêne-Durand.

Kaki Campbell : 2e prix, Mme Sporek.

Nantais : 3e prix, M. Grollier.

(A suivre.)

La Vie Syndicale

Rouge

Dimanche 27 avril, à 9 heures du matin (ancienne heure), à l'issue de la messe, salle de la Mairie, à Rougé, réunion syndicale et conférence agricole sur des sujets d'actualité. Tous nos adhérents de la région sont instamment priés d'y assister et d'y amener leurs amis.

Saint-Mars-la-Jaille

La Chambre syndicale de Saint-Mars-la-Jaille a l'honneur d'informer les membres du Syndicat des décisions qu'elle a prises dans sa réunion du 16 avril :

1^{re} Les engrais devront être payés au plus tard 60 jours après la fin du mois de la livraison. A partir de cette date il sera perçu aux retardataires un intérêt de 6 % l'an, soit 0,50 centimes par mois et par 100 fr.

2^o Des conditions spéciales seront faites aux syndiqués qui se grouperont pour prendre des wagons complets sous un seul nom avec paiement comptant.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétaire M. Besnard, hôtel Bruneau, Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Inférieure).

Puceul et Vay

M. LOUIS GARAUD, au bourg de Puceul est nommé agent du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure et de sa Coopérative pour les communes de Puceul et de Vay.

Tous nos adhérents de ces régions peuvent désormais s'adresser à M. Louis Garaud.

LA NOUVELLE LOI SUR LES VINS ET LES DECRETS D'APPLICATION

Textes et Commentaires par P. GARNIER, secrétaire général de la Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest.

Une brochure, en vente au Syndicat Central, 2, rue Scribe, Nantes. Prix : 1 fr. 25, ou 1 fr. 50 franco par poste.

SI VOUS SOUFFREZ DE

HERNIE

ou d'AFFECTIONS ABDOMINALES

vous irez voir l'éminent Spécialiste des Etablissements A. CLAVIERE, la vieille maison de confiance qui, par l'incomparable supériorité de ses Appareils, sa compétence et son honnêteté est devenue la plus considérable et la plus célèbre du monde entier.

Pourquoi perdre votre temps et votre argent en essais inutiles ? Vous trouverez le seul certain auprès de l'éminent et discret Spécialiste des Etablissements A. CLAVIERE qui vous attendra à :

NANTES, tous les jours, sauf le dimanche, à la Succursale des Etablissements A. CLAVIERE, 8, rue Crébillon.

Un éminent Spécialiste Collaborateur recevra également de 9 h. à 4 h. à :

Savenay, mercredi 23 avril, Hôtel du Chêne Vert.

Legé, jeudi 24 (de 10 h. à 2 h.), Hôtel du Cheval Blanc.

Paimbœuf, vendredi 25 (de 11 h. à 4 h.) Hôtel Saint-Julien.

Guérande, samedi 26, Hôtel des Princes.

St-Etienne-de-Montluc, lundi 28, Hôtel Moderne.

Bourgneuf-en-Retz, mardi 29, Hôtel du Cheval Blanc.

St-Nazaire, mercredi 30, Hôtel des Messageries (rue Ville-Martin).

Ancenis, jeudi 1^{er} mai, Hôtel des Voyageurs.

Clisson, vendredi 2, Grand Hôtel.

Pont-Château, samedi 3, Hôtel Terminus (Noblet).

Blain, mardi 6, Hôtel de la Gerbe de Blé.

Châteaubriant, mercredi 7, Hôtel du Commerce.

CEINTURES PERFECTIOANÉES contre les Affections de la matrice et de l'estomac, Rein mobile, Psose abdominale, Obésité, etc., les plus efficaces, les plus légères, les plus agréables à porter.

CEINTURES NOUVEAUX et EXCLUSIFS des Etablissements A. CLAVIERE, 234, faubourg Saint-Martin, PARIS.

« Qui est le vieux Ruk ? » — C'est notre voisin. Il est vieux et malade... Quand la pêche va bien, nous partageons et nous lui donnons la moitié.

« Admirable la candeur du bambin, qui regardait le tribut journalier qu'il percevait sur le visage du chétif comme un bien très légitimement acquis. »

« Mais, ajouta-t-il en secouant sa jolie tête blonde, l'hiver, voyez-vous, il n'y a rien à faire... rien, rien que la pêche... toujours du poisson... Ah ! en été, c'est différent : il y a les fruits ! Tenez, voyez dans ce coin là-bas ce gros arbre foudra contre le mur... C'est un espalier de poires... oh ! mais des poires ! »

« Ses joues s'enflaient et ses yeux le brillaient de plaisir tandis qu'il prononçait ces mots. »

« Et comment fais-tu pour les attrapper ? » — Avec une gaule pointue, donc... je les fais tomber à terre et puis je les pique... toujours du poisson !

« Tu ne descends jamais dans le jardin ! » — Oh ! qui nenni, par exemple... Le jour, il y a le vieux jardinier qui me déteste et qui a dit que, s'il me prenait, il m'attrapait les oreilles ; et la nuit... il y a... Jacques !

« La voix de l'enfant tremblait un peu en achevant ces dernières paroles. »

« Ah ! oui... Pours... Il est donc bien méchant ? »

« S'il est méchant ? Jésus ma doué... exclama Jean-Marie... On



PRODUITS DIVERS

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilos minimum.

RIZ et ISSUES

Riz Saigon Importation N° 1. 170 »
Riz Saigon Importation N° 2. 165 »
Issues de riz... 112 »
Farine de Manioc... 125 »

Les 100 kilos logés sur wagons Nantes ou Chantenay.

LE TITAN... 152 »
Farine alimentaire pou. porcs et bovins.

Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.

Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

Tourteaux en farine et divers

Coprah en pains : par 500 k. minimum... 126 »
par 100 k. 126 »

Coprah en farine... 130 »
Arachides rufisque : en farine, ext. bl. Bordeaux en farine, blanches... 110 »

Farine de maïs... 130 »
Mais pour volailles... 110 »

Sorgho logé dép. Nantes... 108 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé p^o volailles 120 »
Grandes Pondeuses... 126 »

Farine de viande... 186 »
Poudre d'os alimentaire... 91 »

Farine d'os alimentaire... 96 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

AVICULTURE DE L'OUEST

Provençale bret. p^o volailles... 135 »
— nantaise p^o lapins... 135 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Aliments mélassés

Mélasce Say, 80 % mélasce... 96 »
Son mélassé Say, 50 %... 113 »

Paille mélassée Say, 50 %... 82 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Produits des Etablissements Arsène Beruin

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasce... 99 »

Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucédanés, avoine tourteaux) 109 »

ALIMENTATION DES BŒUFS ET VACHES

« Optima » : p^o vaches laitières (en cub.) 120 »
p^o engraissement d. bœufs 129 »
p^o veaux (le sac de 5 k.) 15 50

ALIMENTATION GENERALE

Provençale « Sucraff » N° 1... 85 »
— « Sucraff » N° 2... 82 »

ALIMENTATION DES PORCS

« Optima » : p^o engraissement des porcs 120 »
pour porcelets et truies... 172 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Provendeine

Infatigable pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs. 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

Sulfate de cuivre

Au cours

Soufre - Bouillie

Sulfostéatite cuprique

Soufre... 160 »
Les 100 kilos. Majoration de 3 fr. par 100 kilos pour livraisons en sacs de 50 kilos.

Bouillie « Azur »... 360 »
Les 100 kilos, sur wagon Nantes.

Offres et Demandes

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Service réservé à nos Adhérents. 5 francs par annonce paraisant 2 fois.

OFFRES

52. — A vendre beaux plants d'asperges, « Grosse hâtive d'Argenteuil ». Plants sélectionnés extras. S'adresser à M. Robert Morice, à Sainte-Luce-sur-Loire.

68. — A vendre, boutures et racines des meilleurs producteurs directs. S'adresser à M. Baudouin-Loireneux, à Saint-Sébastien-sur-Loire.

72. — A louer à prix d'argent, commune de Bouguenais, 8 kilomètres de Nantes, une bordière de 7 hectares environ, composée de 3 hectares de terre, 1 hectare 1/2 de vignes et 2 hectares 1/2 de prairies. Entrée en jouissance le 1^{er} Novembre 1930.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. H. Billot, 54, rue de Rennes, Nantes. Tél. 149.55.

73. — A vendre, deux hectares de trèfle sur pied, en bordure de route. S'adresser à M. Groleau, à La Malardrie, Vertou.

74. — A vendre, sept barriques gros-plants, récolte 1928, excellente qualité (région La Limouzinière).

DEMANDES

41. — On demande pour propriété environs Châteaubriant, ménage, homme, toutes mains, femme cuisine et 2 vaches à traire.

42. — Cherche jeune garçon aide jardinier et culture. S'adresser à M. Polli, à Tréveday, Guérande.

43. — On demande un jeune homme de 15 à 17 ans, pour aider au jardin. Références exigées.

44. — Ménage, 4 jeunes enfants, âgés 5 ans, demande place ; le mari, culture et garde, la femme peu occupée. Libre de suite.

45. — On demande ménage jardinier, garde, femme cuisine.

46. — On emande un garçon jardinier de 18 à 25 ans, pour culture maraichère.

47. — On demande à acheter un servage un épaveur mâle, de préférence Breton ou Gordon. S'adresser à Mme Guibert, à Bourgneuf-en-Retz.

48. — On demande jument de taille moyenne, douce, peur de rien, apte aux travaux agricoles et pouvant être attelée et montée.

Mais pour Semence

Nous pouvons procurer à nos adhérents les maïs pour semence des variétés ci-après et aux prix ci-dessous :

Ruffec... 138 fr.
Caracassonne... 153 »
Roux des Landes... 144 »
Plata (récolte 1930)... 113 »
Mais jaune des Landes manque

En remplacement nous conseillons les maïs Caracassonne.

Ces prix s'entendent aux 100 kg. logés, départ gare environs de Nantes et par un sac minimum. Les sacs sont de 75 kg., sauf pour la Plata, qui varieront entre 60 et 75 kg., nous ne livrerons pas de quantités inférieures.

AVIS IMPORTANT :

Cette année, les premiers arrivages de Plata 1930 n'auront lieu à Bordeaux que fin Avril, ou première quinzaine de Mai ; nous ne pouvons donc garantir les livraisons que vers le 15 Mai, et nous mettons nos adhérents en garde contre les offres de Maïs Plata qui pourraient leur être faites pour livraison Avril, car dans ce cas il s'agirait de vieilles semences qui risqueraient de ne pas lever.

